



**LES PASSERELLES**

CENTRE DE VIE ENFANTINE  
PAYERNE | CORCELLES

# **PROJET INSTITUTIONNEL & PROJET PEDAGOGIQUE**

## **CVE LES PASSERELLES Payerne - Corcelles**

# Table des matières

<b>1. PROJET INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>3</b>
1.1 Historique.....	3
<i>L'histoire de l'institution</i> .....	3
1.2 Organisation et financement.....	4
1.3 Vie institutionnelle et infrastructure.....	5
<b>2. PROJET PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>5</b>
2.1 Introduction.....	5
<i>Objectifs institutionnels</i> .....	5
<i>Missions et valeurs pédagogiques</i> .....	5
<i>Temps de réflexion pédagogique</i> .....	6
2.2 Accueil des familles et des enfants.....	6
<i>Accueil des enfants</i> .....	6
<i>Temps de retrouvailles entre l'enfant et sa famille</i> .....	6
<i>Relation avec les familles</i> .....	7
<i>Adaptations</i> .....	7
2.3 L'enfant au CVE.....	7
<i>Moments de découvertes</i> .....	7
<i>Youp'là bouge</i> .....	8
<i>Pédagogie par la nature</i> .....	8
<i>Temps de repas</i> .....	8
<i>Temps de repos</i> .....	9
<i>Temps de soins</i> .....	9
<i>Sécurité affective</i> .....	9
<i>Règles et limites</i> .....	9
2.4 Politique en matière de formation.....	10
2.5 Accueil des enfants à besoins particuliers.....	10

# 1. PROJET INSTITUTIONNEL

## 1.1 Historique

Le Centre de Vie Infantile (CVI) Les Passerelles a été créé en 2018. Il contient 2 sites, à Corcelles-près-Payerne et à Payerne. Le choix s'est porté sur le Centre de Vie Infantile Les Passerelles, pour tout ce que ce nom représente :

- Passerelles entre Payerne et Corcelles puisque les 2 communes ont décidé de collaborer dans ce projet et que le Centre de Vie infantile sera sur 2 sites, avec le PA pour Payerne et Elles pour Corcelles
- Passerelles entre les enfants entre eux
- Passerelles entre les familles et le CVI pour une collaboration et un accueil de qualité des enfants
- Passerelles entre monde du travail et familles
- Passerelles entre les cultures
- Passerelles entre la pédagogie et la pratique
- Passerelles entre les enfants citoyens et la ville
- Passerelles entre les générations sur le site de Corcelles et échange avec l'EMS à Payerne

Le site de Corcelles a une capacité d'accueil de 44 places par jour. Le site de Payerne a une capacité d'accueil de 66 places par jour.

### *L'histoire de l'institution*

En 1898, la crèche le Payerne est créée par les Dames des Amies de la jeune fille. Les premiers fonds sont réunis par un comité. Leur but est d'offrir aux mamans une maison sûre, une bonne nourriture et des soins diligents pour leurs enfants jusqu'à 4 ans. Les débuts sont très modestes. La crèche s'agrandit rapidement et il a fallu songer à un local plus grand. Une maison fut construite par un comité d'Amis et fut inaugurée en 1903, située à la rue de la Boverie à Payerne.

Bien quelques années plus tard, après diverses crises, la situation financière est difficile et les membres de l'association vendent l'immeuble à la commune de Payerne. En 1978, la commune devient propriétaire et met gratuitement l'immeuble à disposition de l'association. La crèche change de nom et devient la Garderie les Tournesols en 1981.

À la suite de l'accroissement du chômage dans la région Broyarde et d'une gestion quelque peu lacunaire de la crèche, les Tournesols décident de fermer ses portes au printemps 1996. Cette annonce provoqua de nombreuses réactions de parents se trouvant sans solution de garde, ce qui créa un nouveau comité pour tenter de sauver l'institution. En août 1996, le défi est gagné et la garderie La Courte Echelle se crée avec l'obtention d'une autorisation d'exploiter du SPJ.

En 2009, l'Association réseau accueil de jour Broye-Vully (ARAJ) voit le jour. Plusieurs communes alentours intègrent le réseau. En 2016, l'ARAJ valide la création d'une nouvelle structure à Corcelles et l'agrandissement de celle existante à Payerne. Les deux communes voisines se lient et la crèche de Corcelles rejoint l'association de la Courte Echelle de

Payerne. L'association devient le Centre de Vie Infantile (CVE) Les Passerelles en 2018. Le CVE de Corcelles ouvre ces portes cette même année. En août 2019, le CVE de Payerne quitte la maison de la Rue de Boverie, pour emménager dans des locaux tout neufs et plus grands, afin d'augmenter la capacité d'accueil des enfants.

## 1.2 Organisation et financement<sup>1</sup>

Le CVE Les Passerelles appartient au réseau ARAJ Broye. L'Association du Réseau d'Accueil de Jour de la Broye est une association à but non-lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Constituée de 22 communes membres, elle a pour buts de constituer, développer et gérer un réseau d'accueil de jour conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Les familles domiciliées dans l'une de ces communes ont accès à l'offre d'accueil de jour organisée par le réseau. Le prix de pension est calculé en fonction du revenu des parents et de la fréquentation de l'enfant dans la structure. Le bureau administratif de l'ARAJ se trouve à Payerne. Il s'occupe de calculer le revenu déterminant des parents, d'établir les contrats de placement et de la facturation.

La priorité d'accueil est donnée aux enfants dont les deux parents/répondants ou le parent répondant dans les familles monoparentales :

1. Exerce/nt une activité professionnelle
2. Est/sont en recherche d'emploi (suivis par l'ORP ou le CSR), en formation, bénéficie/nt des mesures d'insertion du RI, pour des raisons de santé ou de placement demandé par la DGEJ ou le SEI.

Chaque famille commence par inscrire leur enfant sur la liste d'attente de l'ARAJ et les structures membres contactent les familles, quand une place est disponible pour leur enfant. Pour chaque enfant accueilli sera élaboré un contrat de placement signé/e par son/ses représentant/s légal/aux. Il précise le rythme hebdomadaire de fréquentation de l'enfant. La période d'adaptation en fait partie intégrante.

Le réseau est financé par les communes et les entreprises membres, par les montants octroyés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), par les pensions des parents, par des subventions fédérales et par d'autres ressources telles que des dons, legs. C'est donc le réseau qui octroie, par la suite, les différents financements aux structures d'accueil.

Le CVE les Passerelles est géré par un comité de 7 membres. Ce comité est composé de 2 représentants de chaque commune, soit de Corcelles et de Payerne et de 3 représentants des parents. Il collabore étroitement avec la direction et la collaboratrice administrative. Les membres de l'association sont les parents qui placent leur enfant dans les structures.

Le CVE Les Passerelles est fermé trois semaines en été, une semaine entre Noël et Nouvel An ainsi que les jours fériés officiels du canton de Vaud.

---

<sup>1</sup> ARAJ Broye Accueil préscolaire - Règlement & Conditions financières

## 1.3 Vie institutionnelle et infrastructure

Notre équipe est constituée par :

Deux responsables de structure, une collaboratrice administrative, d'éducatrices de l'enfance, d'ASE, d'éducatrices en formation en emploi, d'apprentis ASE, de stagiaires, de personnel d'intendance.

Le CVE Les Passerelles est bénéficiaire d'une autorisation d'exploiter par site, délivrée par le Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants (SCAJE) qui définit la capacité d'accueil. Le SCAJE s'assure que le cadre légal soit respecté, également en ce qui concerne les normes d'encadrement et d'équipement.

Le CVE de Corcelles dispose 44 places par jour et le CVE de Payerne dispose 66 places par jour, ouverts de 6h30 à 18h30. Deux équipes éducatives distinctes œuvrent main dans la main avec les parents afin de favoriser l'épanouissement de chacun des enfants qui nous sont confiés. Il y a 3 groupes d'enfants dans chaque site : la Nurserie, qui accueille des enfants âgés de la fin du congé maternité à 18 mois ; les Trotteurs, qui accueillent les enfants âgés de 18 à 36 mois ; les Grands, qui accueillent les enfants âgés de 30 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

## 2. PROJET PEDAGOGIQUE

### 2.1 Introduction

#### *Objectifs institutionnels*

Les objectifs visés par l'institution sont :

- L'accueil de l'enfant
- La collaboration avec la famille
- Le travail en équipe

#### *Missions et valeurs pédagogiques*

La mission générale est d'offrir à l'enfant qui fréquente les CVE Les Passerelles, une atmosphère harmonieuse, à travers des activités individuelles et collectives, pour qu'il puisse acquérir une autonomie progressive qui l'aidera à s'ouvrir au monde extérieur, tout en tenant compte de la réalité de la collectivité.

Les missions pédagogiques

- **Accueillir** les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire, en accueillant les enfants des familles domiciliées au sein du réseau.
- **Accompagner et respecter** l'enfant dans son développement et dans tous ses apprentissages.
- **Offrir** aux familles et aux enfants un cadre sécurisant, un encadrement qui garantit la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- **Collaborer** avec les familles, en équipe et avec les réseaux externes afin d'avancer dans la même direction.
- **Soutenir et accompagner** les parents dans leurs choix éducatifs (coéducation).

Les valeurs :

- Le **bien-être** physique et psychique de chaque enfant.
- Le **respect et la bienveillance** d'autrui (enfants, équipe, parents), ainsi que du matériel, des différentes cultures, des besoins individuels.
- Le **partage et la collaboration**, à travers les échanges verbaux et non verbaux pour une bonne communication.

### *Temps de réflexion pédagogique*

Les temps de réflexion pédagogique sont une nécessité pour permettre aux équipes éducatives de remplir leurs missions au mieux. Le monde de la petite enfance est en perpétuel mouvement. Il est important de pouvoir prendre le temps de questionner sa pratique, se remettre en question, pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles, de pouvoir réfléchir et mettre en place une organisation et un fonctionnement le plus optimal possible pour l'accueil des enfants.

Pour y répondre, des colloques de groupe sont organisés de manière régulière. Des colloques de site ou institutionnel sont également organisés occasionnellement selon les besoins des équipes éducatives ou de la direction.

Ces réflexions pédagogiques ou la mise en place de projet peuvent également se faire par groupe de travail.

## **2.2 Accueil des familles et des enfants**

L'enfant a besoin, quand il est petit, de continuité : c'est pour cela que le travail avec les familles est primordial. Il ne s'agit en aucune manière de s'immiscer dans leur vie, mais de chercher avec elles des repères, des points d'ancrages qui peuvent aider l'enfant.<sup>2</sup>

### *Accueil des enfants*

L'accueil du matin est le premier lien de la journée entre les professionnels, les enfants et les familles. Il est important pour nous que chacun trouve sa place et soit attendu.

L'accueil du matin permet aux familles de nous transmettre toutes les informations nécessaires sur l'état de santé de l'enfant, sa forme et sa dynamique, ses particularités et anecdotes importantes pour le bon déroulement de la journée de l'enfant. Ce moment permet de créer des liens, un partenariat avec les familles et de développer la sécurité affective des enfants si importante dans leur évolution. Ce moment transition entre la maison et le CVE est souvent ritualisé de manière à ce que chaque enfant puisse investir les lieux et se sentir en sécurité. Nous accueillons les émotions de manière bienveillante et respectons au mieux les besoins lors de la séparation entre l'enfant et sa famille.

### *Temps de retrouvailles entre l'enfant et sa famille*

Comme lors du moment de l'accueil, le temps de retrouvailles entre l'enfant et sa famille est un moment de transition important. Il permet à chacun de se retrouver après avoir vécu des moments l'un sans l'autre. Ce moment est souvent ritualisé selon les besoins de chacun. Il est important que l'équipe éducative puisse accompagner enfant et famille durant ce moment en tenant compte des besoins de chacun. Durant ce moment, l'éducatrice pourra transmettre à la famille les moments importants qu'a vécu l'enfant durant sa journée au CVE. Ce moment permet de créer des liens et un partenariat avec les familles.

---

<sup>2</sup> BOSSE-PLATIERE Suzon, *Accueillir le jeune enfant : Quelle professionnalisation ?* p.153.

### Relation avec les familles

La relation avec les familles est indispensable pour accueillir et accompagner chaque enfant dans son développement. Elle permet de créer des liens de confiance. La base du partenariat est de trouver l'équilibre entre la famille, le professionnel et l'institution.

Chaque famille est accueillie dans son individualité en respectant son histoire de vie, sa culture, ses croyances, ses ressentis, ses besoins, tout en tenant compte de la réalité du terrain du groupe (règlements cantonaux et institutionnels, locaux, collectivité, etc.).

L'objectif du partenariat avec chaque famille est de pouvoir avancer ensemble famille et professionnel pour le bien-être de l'enfant.

Le rôle des professionnel.le.s est de mettre en place les outils (entretiens, soirées de parents, etc.) pour permettre de créer ce partenariat avec les familles.

Dans une définition du partenariat entre les parents et les professionnel.le.s, Laurence Rameau (2014) explique que « les deux parties [...] ont à partager des points de vue, des valeurs éducatives, des savoirs qui peuvent s'avérer différents, divergents, contradictoires, mais sont exprimables et tout autant respectables les uns que les autres »

### Adaptations

La période de familiarisation est une période primordiale. « *La familiarisation est un processus qui consiste à s'habituer à des individus, une situation ou des objets. Il s'agit d'appréhender des éléments nouveaux pour se sentir à l'aise avec eux au bout d'un certain temps.* »<sup>3</sup> :

- La famille se familiarise aux nouvelles personnes qui vont s'occuper de leur enfant, au lieu dans lequel leur enfant sera accueilli, au fonctionnement du CVE.
- L'enfant se familiarise avec les éducatrices qui s'occuperont de lui, avec les lieux dans lesquels il sera accueilli, avec les autres enfants présents dans le groupe.
- L'éducatrice se familiarise avec la famille et l'enfant pour apprendre à connaître leurs habitudes, leurs besoins, leurs organisations, leurs rythmes.

Lors des changements de groupe, la familiarisation est effectuée par l'équipe éducative sous forme de passage de relais (entretiens, soirée de parents...). Chaque site effectue sa familiarisation interne en fonction du groupe et des besoins de chacun.

## 2.3 L'enfant au CVE

### Moments de découvertes

L'enfant est sans arrêt stimulé par son environnement et par les autres. Il explore le monde par mimétisme, par le toucher, par des expériences, par les découvertes qui l'entourent.

Il est important que l'enfant puisse faire ses propres expériences et à son rythme.

Le rôle des professionnel.le.s est de proposer ces moments de découvertes en fonction du groupe dans lequel l'enfant est accueilli, son âge, son développement, etc.

---

<sup>3</sup> <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/familiarisation/>

### *Youp'la bouge*

Le CVE Les Passerelles est labellisé Youp'la bouge. Le but de ce projet est de<sup>4</sup> :

- Favoriser et promouvoir la mobilité des enfants entre 0-4 ans dans les structures d'accueil du jeune enfant.
- Développer la connaissance de leur corps.
- Améliorer leur habilité à travers différents exercices (faire une roulade, se balancer, grimper, etc.).
- Considérer le mouvement comme faisant partie intégrante du quotidien des structures d'accueil du jeune enfant.
- Proposer aux éducateurs/trices des cours de formation continue sur l'importance et le sens du mouvement.
- Proposer aux enfants des activités adaptées et les transmettre avec plaisir.
- Intégrer les parents au projet (une séance d'information).
- Appliquer les principes de Youp'la bouge à la maison et durant les loisirs.

Chaque groupe amène le mouvement de manière spécifique et avec du matériel adapté à l'âge des enfants. Le matériel choisit par les équipes est adapté aux besoins des enfants et leur permet d'explorer divers univers à travers le jeu. Les équipes ont défini leur choix de matériel en mettant le mouvement au centre des intérêts de l'enfant.

### *Pédagogie par la nature*

L'importance de la nature et de la connexion avec le monde extérieur est très présent au CVE Les Passerelles.

La pédagogie par la nature se base sur un apprentissage permettant de répondre aux besoins des stades de développement de l'enfant, affectif, social, cognitif, sensoriel et moteur en éveillant la relation de l'enfant à son environnement, en faisant des expériences directes avec la nature, par la prise de conscience<sup>5</sup>. Le CVE Les Passerelles estime que quel que soit la météo, elle est riche en expérimentation.

La pédagogie par la nature s'expérimente par :

- Le jardin pédagogique « La rencontre des Passerelles »
- Les balades
- Les espaces extérieurs (terrasse, jardin, parc)
- Le jardinage

### *Temps de repas*

Les repas répondent à un besoin physiologique de base : se nourrir. Autre que ce besoin physiologique, le temps de repas est un moment important pour le développement de l'enfant que ce soit au niveau collectif ou individuel. Les professionnel.le.s accompagnent les enfants à travers les valeurs suivantes :

- Le partage
- La curiosité
- Le plaisir
- L'échange
- La convivialité
- La diversité

---

<sup>4</sup> <https://www.youplabouge.ch/wp-content/uploads/ylob-depliant-flyer-2019-rv.pdf>

<sup>5</sup> <https://geducation.ch/pedagogie-par-la-nature/#:~:text=La%20p%C3%A9dagogie%20par%20la%20nature,Par%20la%20prise%20de%20conscience.>

Le CVE Les Passerelles collabore avec le Cochon d'Or pour les repas. Les repas sont équilibrés, variés et adaptés au développement de l'enfant. Ils sont livrés chaque jour. Nous proposons différents moments de repas : le déjeuner, le dîner et le goûter. Toute demande de régimes particuliers doit être préalablement soumise à la direction pour respecter la convention mise en place avec le traiteur.

### *Temps de repos*

Afin de répondre aux besoins physiologiques des enfants, des siestes et moments de repos sont proposés durant la journée en fonction de leurs besoins. Ce moment est bénéfique pour que l'enfant puisse se ressourcer, vivre un moment individuel et être à l'écoute de ses besoins.

Chaque groupe tient compte de la sécurité affective des enfants en fonction de leur développement et de leurs besoins individuels en tenant compte de la collectivité. Chaque enfant peut être accompagné de ses objets transitionnels.

### *Temps de soins*

L'organisation de la journée prévoit des moments consacrés à l'hygiène et aux soins :

- Lavage des mains et du visage
- Moment de change
- Apprentissage de la propreté
- Lavage des dents
- Éviction des maladies

Ces moments sont considérés comme des apprentissages et des exercices visant l'autonomie des enfants. Les professionnel.le.s veillent au bien-être corporel de l'enfant avec respect et bienveillance. Le rythme d'acquisition de la propreté de chaque enfant est respecté.

Le document « Les protocoles » permet aux professionnels de s'orienter en cas de maladie. Les informations concernant les maladies sont transmises aux familles via « Le livret pour les familles » et par le site internet.

Une décharge doit être signée par la famille en cas d'administration de médicament venant de la maison.

### *Sécurité affective*

Les professionnel.le.s, par leur présence, sont à l'écoute des demandes affectives des enfants et leur permettent d'exprimer librement leurs émotions. Afin de développer leur confiance et leur estime de soi, ils les écoutent et les encouragent à s'exprimer librement. Ils accompagnent chaque enfant selon son rythme dans cette recherche de sécurité affective. Il est important que chaque enfant puisse se sentir en sécurité pour pouvoir faire de nouvelles découvertes, de nouveaux apprentissages et aller à la rencontre de l'autre.

Chaque enfant est valorisé pour ses capacités, orienté et guidé en cas de difficultés.

### *Règles et limites*

Les règles de vie et les limites donnent à l'enfant un cadre solide et rassurant qui va lui permettre de grandir et de se développer dans un climat sécurisant et bienveillant.

Certaines règles et limites sont indispensables pour se développer et apprendre la vie en collectivité. Elles permettent d'apprendre à se respecter et à respecter l'autre. L'objectif des règles et limites est aussi d'assurer la sécurité physique des enfants.

Les règles et limites sont faites pour être testées par les enfants. Cela fait partie de leur développement de vérifier si les règles sont immuables et également de vérifier la pertinence de la règle par eux-mêmes.

## 2.4 Politique en matière de formation

La direction des Passerelles encourage et soutient les professionnels à participer à des formations continues. Des retours de ces journées de formation sont partagées lors des colloques pour enrichir les réflexions pédagogiques.

La formation des futurs professionnels a une place importante au sein du CVE. Le CVE engage des éducateurs en emploi, des apprentis assistants sociaux éducatif et des stagiaires. Il est important de pouvoir former des professionnels compétents en leur transmettant nos connaissances, compétences, savoir-faire et savoir-être.

Pour former au mieux les futurs professionnels, les référents doivent avoir suivi une formation adéquate et reconnue (FPP ou FEE).

## 2.5 Accueil des enfants à besoins particuliers

*« Tous les enfants ont leur place au sein de notre société y compris ceux qui présentent des besoins plus spécifiques dans leur développement. En effet, l'inclusion et l'égalité de tous les êtres humains sont présentes dès la naissance et cet aspect est inscrit à l'art. 8, al. 2 de la Constitution fédérale. Cette loi affirme que nul ne doit subir de discrimination du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.*

*Une Convention internationale relative aux droits de l'enfant vu le jour en 1989 et la Suisse s'est engagée dans cette convention en 1997. La Suisse prend en considération les besoins de soutien particuliers des enfants handicapés en leur garantissant une intégration sociale aussi complète que possible et un épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel (art. 23). »*

*« Depuis 2006, le canton de Vaud dispose d'une loi sur l'accueil de jour des enfants. Le Département en charge de la pédagogie spécialisée peut subventionner l'encadrement nécessaire à l'accueil d'un enfant ou d'un jeune dont l'état exige une prise en charge éducative particulière principalement en raison d'un trouble invalidant ou d'une déficience.»<sup>6</sup>*

Le CVE collabore avec la famille et les différents professionnels externes pour avoir tous les outils et ressources nécessaires à cet accueil et définir au mieux les besoins de l'enfant.

Pour pouvoir accueillir l'enfant et répondre aux objectifs pédagogiques définis pour lui, il peut être nécessaire d'avoir une personne supplémentaire sur le groupe pour du soutien éducatif. La demande est faite par la famille et le CVE à l'office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES).

---

<sup>6</sup> Travail de diplôme ARPIH, BADER Jenny « Harmoniser le soutien éducatif au sein du centre de vie infantile « Les Passerelles », 2021.